

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

MAIRIE DE TIGNET (LE)
Mairie
avenue de l'Hôtel de Ville
06530 LE-TIGNET

Edité le 4 juillet 2024

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00252879		mercredi 26 juin 2024 à 13h09
Unité de gestion	0167	REGIE DES EAUX DU CANAL BELLETRUD	par : PRELEVEUR CARSO MAX BORREYE
Installation	UDI 000036	S.I.5.C. LE TIGNET	Type visite : D2
Point de surveillance	S 0000004200	S.I.5.C LE TIGNET D2	
Localisation exacte		MOBILE - Fontaine plateau sportif	
Commune		TIGNET (LE)	

Mesures de terrain

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	14,2 °C			25,00	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,7 unité pH			6,50	9,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,25 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,27 mg(Cl ₂)/L				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : D2B Code SISE de l'analyse : 00252889 Référence laboratoire : LSE2406-17724

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	1 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Turbidité néphélobimétrie NFU	<0,1 NFU				2,00

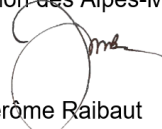
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS						
Chlorure de vinyl monomère	<0,004	µg/L		0,50		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Acrylamide	<0,10	µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05	µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	7,78	unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE						
Fer total	<10	µg/L				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU						
Benzo(a)pyrène *	<0,0001	µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050	µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005	µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005	µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005	µg/L		0,10		
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	415	µS/cm			200,00	1100,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Antimoine	<1	µg/L		10,00		
Cadmium	<1	µg/L		5,00		
Chrome total	<5	µg/L		50,00		
Cuivre	0,027	mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5	µg/L		20,00		
Plomb	<2	µg/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrites (en NO2)	<0,02	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00252879)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,
le directeur adjoint
de la délégation des Alpes-Maritimes,



Jérôme Raibaut

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).